



Rapport d'Activité 2024

CCAS de Thairé

01/04/2025



Le CCAS de Thairé – Présentation et Missions

Présentation

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public dont le rôle, au sein de la commune, est de venir en aide aux populations les plus fragiles (personnes handicapées, familles en difficultés ou personnes âgées).

Le CCAS est une personne morale de droit public et, à ce titre, dispose d'un conseil d'administration et d'un budget dédié.

Les missions du CCAS sont définies par l'article L 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui énonce : « Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables ».

Missions

Le CCAS possède une double fonction, accompagner l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives ...) et dispenser l'aide sociale facultative, fruit de la politique sociale de la commune.

L'aide sociale légale concerne l'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA¹) à domicile, en établissement ou en accueil familial, de Services à domicile (services ménagers, portage de repas) et les demandes d'hébergement en famille (APF : Allocation Placement Familial) ou en établissement.

Les demandes d'admission au bénéfice de l'aide sociale légale, à l'exception de celles concernant l'aide sociale à l'enfance, sont déposées au CCAS de Thairé qui réalise, avec le concours des demandeurs, le dossier qui est ensuite transmis au représentant de l'Etat ou au président du conseil départemental qui les instruits avec l'avis du CCAS.

Les aides sociales facultatives sont des aides accordées à des fins très spécifiques et sous conditions de résidence et de ressources. Prestations en nature ou en espèces, l'aide sociale facultative ne peut être accordée qu'aux habitants de Thairé en difficulté, sans aucun caractère obligatoire.

Thairé, comme de nombreuses communes en France, a été sollicité dès 2022 pour organiser l'accueil de familles Ukrainiennes arrachées à leurs racines du fait de la guerre initiée par la Russie et le CCAS s'est totalement inscrit dans cette démarche.

¹ L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus qui ont besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne (se lever, se laver, s'habiller ...) ou dont l'état nécessite une surveillance régulière.

En 2024 1 famille composée de 2 adultes et 2 enfants scolarisés à l'école primaire de Thairé, a été hébergée dans un logement communal.

Fonctionnement

Conseil d'administration

Le fonctionnement du CCAS est assuré par un Conseil d'administration dont la présidence est assumée par le Maire de la commune. Cette instance est garante de la mise en place de la politique sociale adoptée par la commune. Elle est composée du maire de la commune qui en assure la présidence, de 5 conseillers municipaux et de 5 personnes nommées par le Maire, habitants investis dans de multiples champs du social.

En 2024 le conseil d'administration s'est réuni 5 fois :

	13 février	8 avril	10 juin	18 septembre	19 novembre
Nombre de membres	11	11	11	11	11
Nombre de présents	6	6	6	8	9
Points abordés	Secours d'urgence	Bilan des aides 2023 Budget primitif 2024 Secours d'urgence	Comptes 2023 Secours d'urgence	Règlement intérieur Situation GCSMS Mutuelle communale Secours d'urgence	Actions 2025 Projet de nouvelles aides sociales facultatives Secours d'urgence

A la suite de modifications au sein du conseil municipal, M. Sébastien Bourain, nouveau maire de Thairé, assume la présidence du CCAS depuis le 8 juillet 2024. Les 5 membres issus du conseil municipal ont été élus ou réélus lors du conseil municipal du 15 juillet 2024.

Ressources humaines



Au quotidien : 1 agent et 1 élu

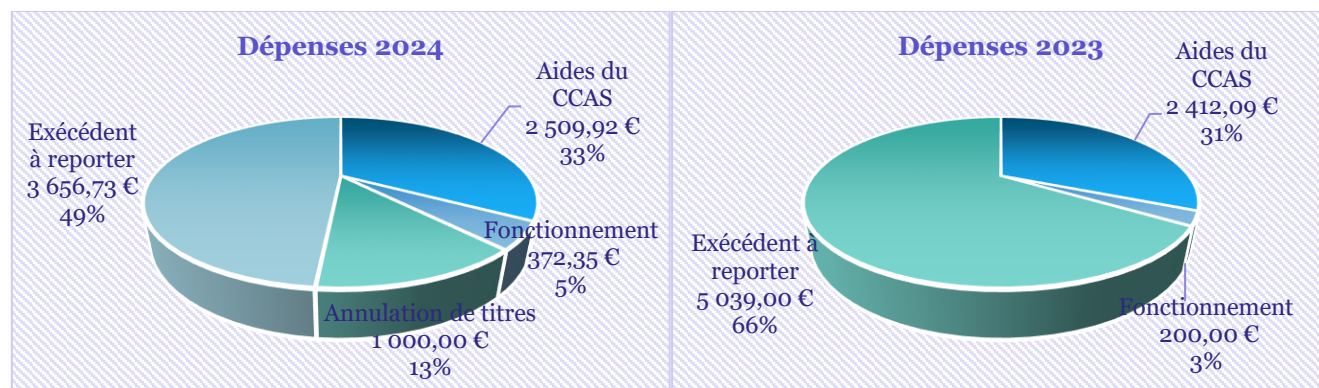
Totalement intégré à l'organisation de la commune, le CCAS de Thairé ne dispose pas d'agents à plein temps, mais un agent communal intervient quotidiennement en réponse aux demandes formulées par les habitants de la commune et dans la réalisation des missions du CCAS. Le Vice-président du CCAS l'appuie dans cette démarche.

Budget annuel

Le budget 2024 du CCAS a été établi à 7 539,00 €, en légère régression par rapport à 2023 (-1,5%).

Les ressources sont constituées de la subvention allouée par la commune (2 500 €) et du report de l'excédent 2023 (5 039 €). La subvention communale ne représente que 0,13% du budget de fonctionnement de la collectivité.

Les dépenses réellement engagées s'élèvent à 3 882,27 €, les aides accordées et réglées étant de 2 509,92 €, en progression de +4,1 %.



Portrait du territoire

Démographie

Pour établir la population officielle des communes, l'État français organise un recensement périodique. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, cette opération a lieu tous les 5 ans et concerne toute la population. Thairé fait l'objet d'un recensement en 2025. Son résultat ne sera disponible qu'au 31 décembre 2027.

Entre deux recensements, l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) établit chaque année des populations statistiques rendues publiques avec un décalage de 3 ans. Ainsi la population de référence en vigueur à Thairé au 1^{er} janvier 2025 correspond à la population millésimée de 2022. Les chiffres pour Thairé indiquent une population municipale de 1 874 habitants, à laquelle s'ajoute une population comptée à part² de 48 personnes, soit une population totale de 1 922.

Pour des raisons statistiques, les indicateurs comparatifs de l'INSEE connus, sont établis sur les chiffres de 2021. A cette date la population thairésienne est de 1 837, en progression de +3,32% en un an, progression plus importante que celle de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, Thairé représentant 1,03% de la population communautaire, contre 1,01% l'année précédente.

L'égalité hommes / femmes identifiée les années précédentes, se maintient (922 / 915).

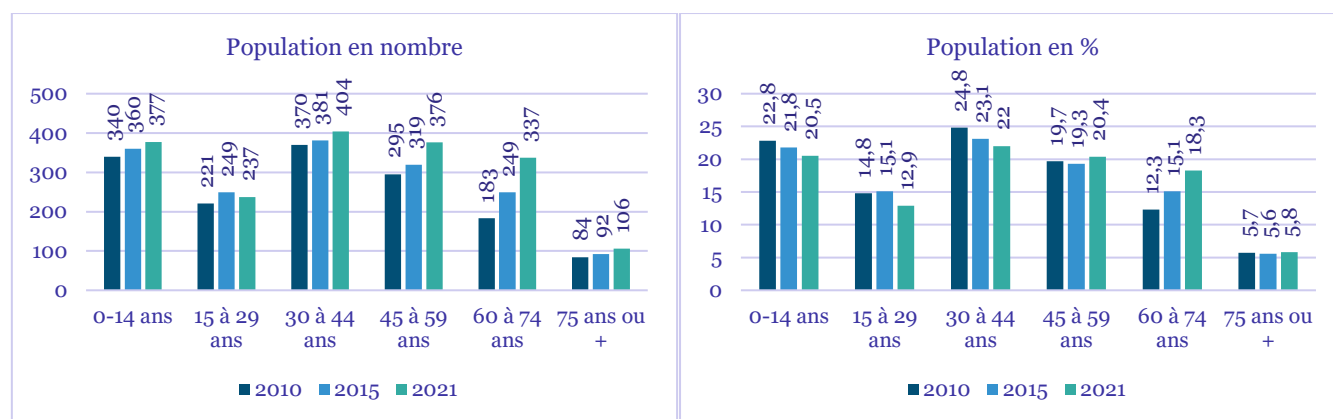
L'évolution annuelle de la population est fortement portée par le solde des entrées/sorties, qui se répercute aussi sur le solde naturel, avec un taux de natalité largement au-dessus des moyennes locales, départementales et nationales. En 2023 17 naissances ont été domiciliées sur la commune pour 15 décès.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015	2015 à 2021	CdA La Rochelle	Dép. 17	France
Variation annuelle moyenne de la population en %	-1,0	2,9	0,9	1,1	3,2	2,0	1,8	1,0	0,6	0,3
due au solde naturel en %	0,6	0,3	0,1	0,2	1,2	0,8	0,8	-0,1	-0,4	0,2
due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,6	2,6	0,8	1,0	2,0	1,2	1,0	1,1	1,0	0,1
Taux de natalité ‰	17,9	11,1	10,5	10,3	16,9	13,3	13,6	9,6	8,0	11,3
Taux de mortalité ‰	11,4	8,1	9,7	8,5	5,1	5,0	5,8	9,6	12,2	9,2

² La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui gardent un lien de résidence avec la commune. Elle comprend, par exemple, les élèves ou étudiants majeurs qui logent pour leurs études dans une autre commune mais dont la résidence familiale est située sur le territoire de la commune ou les personnes résidant dans une maison de retraite située dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence familiale sur le territoire de la commune.

Le taux de mortalité reste également relativement bas, et en dessous des moyennes de référence. L'impact du Covid 19 sur la période 2015-2021 semble modéré. La raison évoquée ci-après pour l'indice de vieillissement prévaut également pour ce taux.

Le constat qui peut, ou qui doit, nous inquiéter, concerne le vieillissement constant de la population.



Les moins de 20 ans (476 personnes) représentent 25,9% de la population, et les plus de 60 ans 24,1%, soit 443 personnes. Les plus de 65 ans représentent à eux seuls 17,4% des habitants, soit 320 personnes.

L'indice de vieillissement³ progresse légèrement en un an, passant de 0,66 à 0,67. Pour rappel, cet indice correspond au rapport de la population de plus de 65 ans sur celle des moins de 20 ans. Cet indice est de 1,19 pour la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, de 1,43 pour le département de Charente-Maritime et de 0,86 au niveau national. Ce bon résultat pour Thairé provient de la combinaison de deux phénomènes, l'arrivée de nouveaux habitants et le départ de nos séniors qui abandonnent la commune lorsque leur état de santé génère une perte d'autonomie que l'absence de services, de commerces et un accès aux soins très limité accentuent.

La situation sociale et économique

En un an la progression de la population porte la densité moyenne d'habitants au km² à 98 contre 94,9.

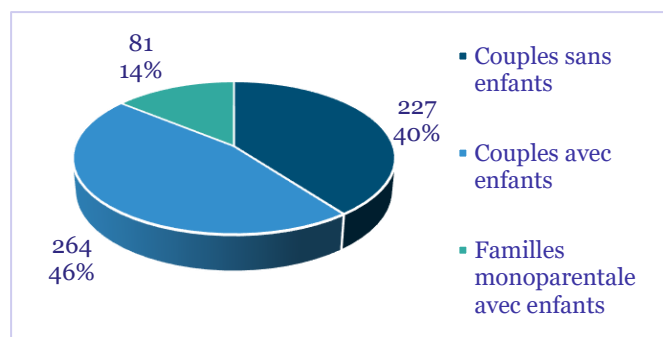
Le nombre de logements s'élève à 856 dont 769 de résidences principales, 38 résidences secondaires et logements occasionnels, et 49 logements vacants. Le parc immobilier est essentiellement constitué de maisons (96,7%), seulement 25 appartements étant recensés, comprenant majoritairement plus de 4 pièces (83,4%). Il est plutôt récent, 19,7% des logements datant de la période 1971-1990, 25,5% de la période 1991-2005 et 26,8% de la période 2006-2018. Les derniers lotissements réalisés depuis 2019 contribuent à donner cet aspect récent et moderne. Toutefois la commune comporte 150 logements (19,5%) dont la date

³ Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

d'achèvement est antérieure à l'année 1919, et malgré cela le niveau de confort est relativement élevé, 98,5% des constructions comprenant une salle de bains avec baignoire ou douche. Le côté « moderne » de la commune est également lié au fait que de 1919 à 1970, seulement 66 logements ont été réalisés sur la commune.

La commune comporte 783 ménages fiscaux pour 1 910 personnes rattachées, 82,9% des occupants étant propriétaires de leur logement.

571 ménages sont composés d'une seule famille dont la taille ne cesse de reculer d'année en année, passant de 3,19 occupants par résidence principale en 1968 à 2,39 en 2021.



L'arrivée de nouveaux habitants bouleverse aussi la composition socioprofessionnelle de la commune. Ainsi parmi la population non scolarisée de plus de 15 ans, 470 habitants (34,8%) disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur, soit 8 points de mieux qu'en 2010. 21,5% (291 habitants) sont seulement en possession du baccalauréat ou d'un brevet professionnel, soit 5 points de mieux en 10 ans. Le nombre de personnes ne disposant d'aucun diplôme, ou seulement du certificat d'études primaires, ne représentent que 12,1% de cette tranche de population (164 personnes), soit un recul de 10 points depuis 2010.

La population active, de 15 à 64 ans, s'établit à 918 actifs, soit un habitant sur deux. Le taux de chômage reste en dessous des valeurs de notre territoire, 83 habitants étant sans emploi.

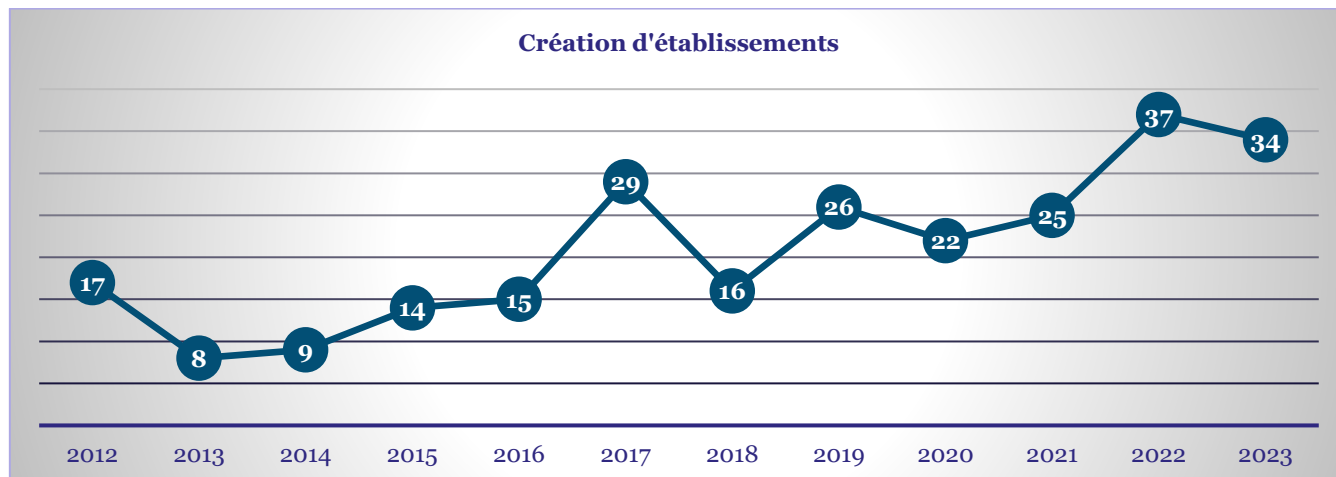
Le territoire de la commune propose 167 emplois locaux dont 103 sont occupés par des personnes résidants dans la commune (12,2% des actifs). Cela permet l'utilisation de modes de transport doux, 4% des actifs ne se déplaçant pas, 0,9% privilégiant la marche à pied et 0,6% le vélo. S'ils sont 0,6% à utiliser des deux-roux motorisés, une écrasante majorité d'actifs utilise une voiture, un camion ou une fourgonnette pour se rendre sur leur lieu de travail (92,5%). A contrario ils ne sont que 1,4% à prendre les transports en commun. L'inadaptation du réseau Yélo, en fréquence et horaires, impacte fortement ce dernier pourcentage.

En France le seuil de pauvreté est fixé à 60% du niveau de vie médian. À Thairé, la médiane de revenu par unité de consommation étant de 24 770 euros, le seuil de pauvreté est de 1 238 euros par mois, légèrement au-dessus du seuil national qui s'établit en 2022 à 1 216 euros. Le taux de pauvreté n'est pas établi pour la commune de Thairé, toutefois il est de 11,8 pour la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et de 12,5 pour le département.

	Thairé	CdA La Rochelle	Dép. 17
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2021, en euros	24 770	24 330	22 810
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2021, en %	9,1	12,4	12,3

Le dynamisme de création d'entreprise se poursuit, la crise sanitaire n'ayant pas impactée la tendance à la hausse observée depuis plusieurs années. Les nouvelles entreprises sont

majoritairement créées sous le régime des micro-entrepreneurs (82,1% des entreprises créées en 2023). Le nombre d'établissements économiquement actifs en 2021 s'élève à 124.



La situation sanitaire

786 médecins généralistes, libéraux et mixtes, sont installés en Charente-Maritime, soit une densité de 121 médecins pour 100 000 habitants. Si la vérité des chiffres était la vérité sur le terrain, les habitants de Thairé disposeraient de 2 médecins.

Nous sommes loin de cette réalité. Alors que 236 médecins généralistes sont en activité en 2023 au niveau de la Communauté d'Agglomération, dont 124 à La Rochelle (52,5%), Thairé fait partie des 7 communes de l'agglomération sans médecin généraliste : Clavette, Croix-Chapeau, Montroy, Saint-Christophe, Thairé, Vérines et Yves.

Pour le département, Thairé appartenant au territoire de vie santé de La Rochelle, est classé en non prioritaire pour l'obtention d'aides à l'installation de médecins. Un véritable frein pour les jeunes diplômés souhaitant s'installer.

En 2022 l'Agence Régionale de Santé (ARS) a revu le zonage relatif aux médecins libéraux ayant pour objectif de favoriser l'accès aux soins en renforçant les moyens dédiés à l'amélioration de la démographie médicale, notamment dans les territoires sous-denses. Ce zonage a conduit à la création de deux zones, une zone d'intervention prioritaire (ZIP) couvrant 16,8% de la population de Nouvelle-Aquitaine, et une zone d'actions complémentaires (ZAC) couvrant 46% de la population régionale. Thairé est une nouvelle fois exclu de ce zonage.

Les critères pris en compte sont divers, les besoins de soins en fonction de l'âge de la population, le temps d'accès à un médecin généraliste ou encore le volume d'activité des médecins.

La situation géographique de la commune et sa proximité avec Châtelailon-Plage et La Rochelle explique notre exclusion des différentes zones, alors même que le territoire vie santé d'Aigrefeuille d'Aunis (Ballon, Le Thou...) est classé en ZAC par l'ARS.

Dans la typologie communale de l'accessibilité aux soins de premier recours, Thairé est présenté aux professionnels de santé en « Classe 6 : Communes favorisées sur le plan socio-sanitaire avec une bonne accessibilité aux soins », classement obtenu par la présence de 5

infirmiers sur la commune. En France 5 733 communes se retrouvent dans cette classe (16% des communes françaises).

Le vieillissement massif de la population dans les prochaines années, l'absence de mobilité avec les transports urbains, sont pourtant des éléments impactant le devenir de nos habitants. Conduire des politiques de maintien au domicile, en proposant de nouveaux services (alimentation...) est indissociable de l'offre santé.



En cela les pistes avancées par le Contrat Local de Santé⁴, dans sa réflexion sur l'accès aux soins, méritent d'exister.

Les constats réalisés dans le cadre du CLS sont éloquentes. Le nombre d'installations de médecins généraliste au niveau de l'agglomération progresse fortement au sein de l'agglomération (+41 entre 2004 et 2023) avec une répartition loin d'être homogène sur l'ensemble du territoire, la densité médicale se renforçant dans les zones urbaines les plus prospères. Les communes du sud de l'agglomération sont confrontées à deux phénomènes : soit une proportion élevée de médecins généralistes âgés de +60 ans, soit une absence totale d'omnipraticiens.

Parmi les actions identifiées pour agir sur l'équilibre territorial, le CLS propose de développer une politique de soutien aux professionnels de santé sur les secteurs en tension (aide à l'installation et au maintien), et d'étudier et soutenir la création d'un centre de santé dans le sud de l'agglomération.

C'est une chance pour Thairé, en parfaite harmonie avec les communes voisines, quel que soit la communauté d'agglomération d'appartenance, de construire une offre santé répondant aux attentes des populations. C'est le contenu du message transmis à la CPTS Aunis-Sud.

⁴ Les contrats locaux de santé (CLS) sont des outils de mise en œuvre et de déploiement des politiques de santé de proximité. Thairé a signé le CLS mis en place au sein de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle en 2023.

Soutenir les populations en situation de fragilité

L'accompagnement administratif

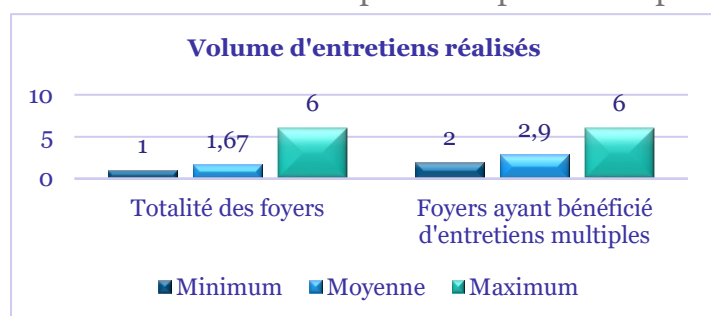
Au travers de ses missions, l'accompagnement des populations est le cœur d'intervention du CCAS : accueil et orientation, aides administratives diverses, aides financières...

Pour cela le CCAS conduit des entretiens avec la population qui le sollicite, par téléphone, par des visites à domicile ou des rendez-vous en mairie.

L'année 2024 marque un recul, le nombre de contacts régressant de -34%, après une forte hausse de +42 % en 2023, pour s'établir au niveau de 2022.



Toutefois ces chiffres ne prennent pas en compte la récurrence des entretiens qui concerne plus d'1/3 des contacts.



Ainsi au cours de ces 3 dernières années, 57 foyers ont sollicité le CCAS, soit 6,66% des foyers thairésiens, dont 20 ont bénéficié de plusieurs entretiens, sur le même sujet ou pour d'autres demandes.

Les demandes sont variées, les aides sociales facultatives que nous accordons restant le premier sujet des entretiens, et l'aide sociale légale reculant au profit des services à la personne.

■ Aides sociales légales	2024	2023	2022	■ Services à la personne	2024	2023	2022	■ Aides sociales facultatives	2024	2023	2022
	6	11	9		8	2	3		12	13	9
APA	3	8	7	Aide à domicile	6		3	Secours d'urgence	5	6	3
CMI	1			Portage de repas		2		Coupons fraîcheurs	4	5	5
Obligation alimentaire	2	3	2	Téléassistance	2			BAFA	1		
								Banque alimentaire	2	2	1
■ Logement	2024	2023	2022	■ Autres	2024	2023	2022	■ Canicule	2024	2023	2022
	2	2	2		6	11					16
Social		2	2	Aide compréhension courriers	1	3		Visites			3

Programme SLIME	2			Divers	5	8		Appels ☎			13
-----------------	---	--	--	--------	---	---	--	----------	--	--	----

Cela traduit le souci des thairésiens de pouvoir se maintenir dans leur domicile le plus longtemps possible en recherchant des services d'aide à domicile, la demande d'APA - en domicile ou en établissement - étant plus liée à un état de santé dégradé.

Deux nouvelles thématiques apparaissent en 2024 : la mise en œuvre du programme SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie) qui a été sollicité par deux familles, et la téléassistance.

Si 2024, comme 2023, a connu quelques épisodes de chaleurs, il n'a pas été nécessaire d'activer le plan canicule sur le territoire de la commune.

En 2022 la canicule avait généré un nombre de contacts important, le CCAS s'étant assuré que les personnes isolées et/ou vulnérables disposaient d'un environnement sécurisé. Cette démarche avait été bien au-delà de la liste des habitants inscrits sur le registre nominatif communal des personnes vulnérables (personnes âgées et ou handicapées).

LE REGISTRE COMMUNAL

Selon l'article L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles, le maire est tenu d'instituer et de tenir à jour un registre nominatif communal des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile, qui en font la demande ou à la demande d'un tiers (parents, voisins, médecin...), à la condition que la personne concernée, ou son représentant légal, n'y soit pas opposée.

Depuis 2022 l'existence et le rôle de ce registre est rappelé dans les communications municipales (site internet, bulletin municipal...).

Malheureusement la prise de conscience sur la nécessité de s'inscrire ou d'inscrire un de ses proches sur ce registre est peu élevée au sein de la population thairésienne. D'où le besoin de mener régulièrement des campagnes de rappel.

4

Le nombre d'habitants inscrits sur le registre communal.

L'aide sociale légale

Des besoins croissants d'accompagnement sur l'autonomie

Avec l'âge, le risque de perte d'autonomie des personnes vieillissantes s'accroît.

L'INSEE prévoit un vieillissement soutenu jusqu'en 2040, avec l'arrivée en nombre des générations du baby-boom nées entre 1946 et 1974. Débutée en 2011, elle se terminera en 2039. A cette date l'INSEE prévoit au niveau national que les + de 65 ans représenteront entre 25 et 28% de la population.

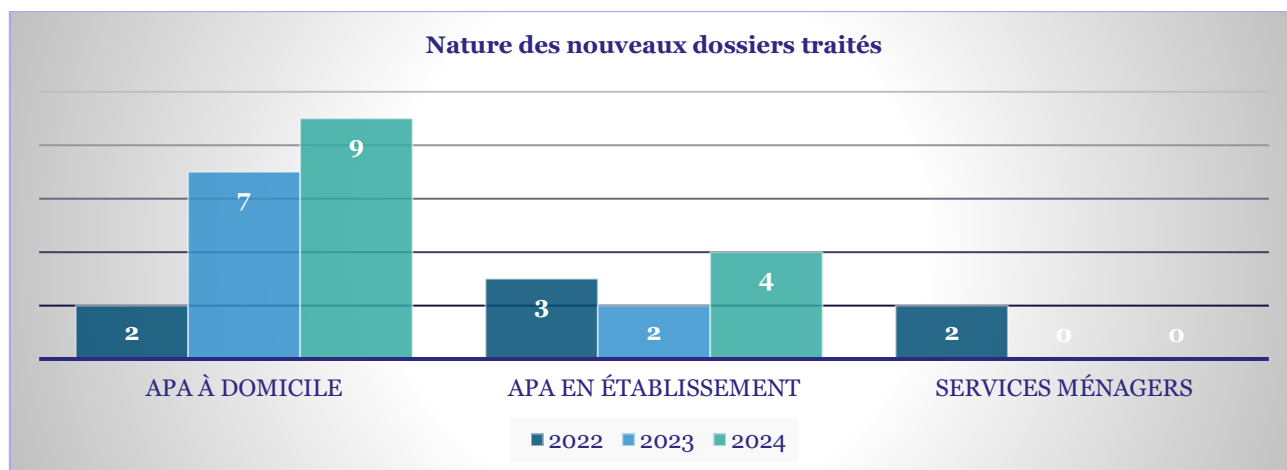
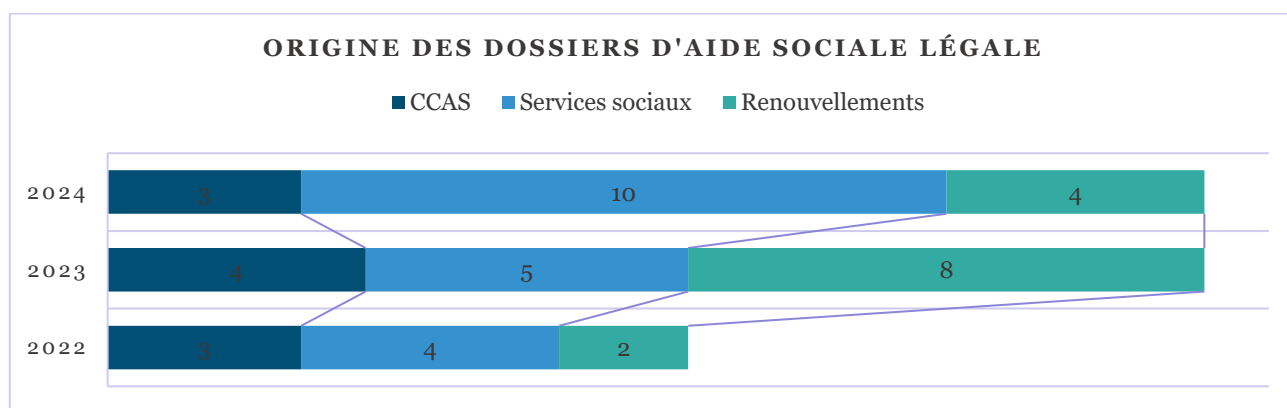
Thairé n'échappe pas à cette évolution. La population actuelle compte 320 personnes de + de 65 ans (17,4% de la population totale), dont 106 ont + de 75 ans (5,8%). La seule tranche 60-64 comprend 124 personnes qui bientôt rejoindront le contingent des + de 65 ans.

Le CCAS de Thairé mène des actions réflexions sur le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées afin de prévenir la perte d'autonomie. Cela passe aussi bien par le système de soins (spécificités du vieillissement...), par la santé (activité physique, alimentation équilibrée...), par l'environnement extérieur (transports urbains...), par le domicile (sécurisation, aménagement...), sans oublier la lutte contre l'isolement.

A Thairé 31,9% des plus de 80 ans vivent seuls (contre 49,1% en 2010).

Les dossiers d'aides

Parmi les missions confiées par la loi, le CCAS participe activement à l'instruction des dossiers relatifs à l'obtention de l'aide sociale légale. Les services sociaux du département interviennent soit à la demande des usagers, soit à la demande du CCAS.



Si le nombre total des dossiers reste stable, le nombre des nouvelles demandes progresse (+44,4%) et se rapproche de la moyenne des années antérieures à l'apparition du Covid 19 (15 dossiers).

La première démarche reste celle du maintien à domicile.

▼ HISTORIQUE DES NOUVEAUX DOSSIERS TRAITES



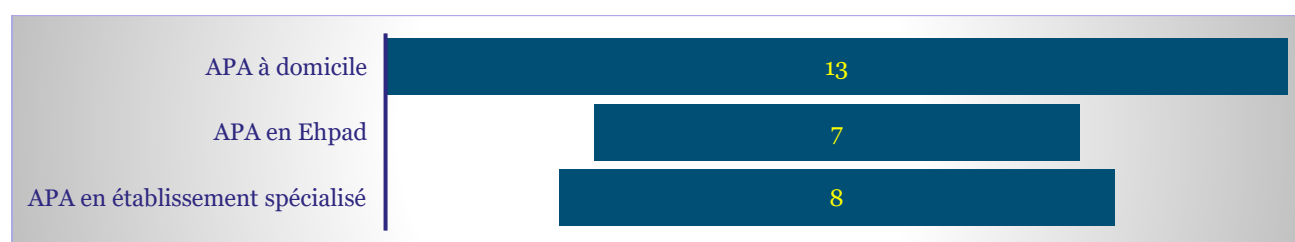
3 dossiers ont fait l'objet d'un refus, soit du fait d'un dossier incomplet malgré les relances des services du département, soit le niveau de perte d'autonomie évalué selon la grille AGGIR⁵ ne permet pas de prise en charge par le département (GIR > 4). Dans ce dernier cas, si le degré GIR est évalué à 5 ou 6, les demandeurs sont informés de la possibilité de s'adresser à leur caisse de retraite.



Chiffres APA
Charente-Maritime
(année 2023)



Fin 2024, 28 habitants identifiés bénéficient d'une aide légale liée à la perte d'autonomie (1,5% de la population).



Ces aides accompagnent également des personnes en situation de handicap. 10 ressortissants de la commune perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), principalement en relation avec un placement en établissement spécialisé, soit en foyer occupationnel (FO⁶ ou FOH⁶), soit en établissement et service d'aide par le travail (ESAT⁷).

La situation globale du handicap sur la commune est toutefois difficilement appréhendable, la mise à jour des données communales sur les sites dédiés (explore.data.gouv.fr, data.caf.fr, observatoire-des-territoires.gouv.fr) n'étant pas actualisée régulièrement.

Bénéficiaires de Thairé percevant une allocation liée au handicap

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
AAH (Allocation adulte handicapé)	8	10	10	9	6	5
AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé)	8	9	10	10	10	11

⁵ La grille AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupe Iso Ressources) permet de mesurer la perte d'autonomie d'une personne. Les degrés de perte d'autonomie sont classés en 6 GIR. A chaque GIR correspond un niveau de besoins d'aides pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.

⁶ Le foyer de vie ou foyer occupationnel (FO) propose à des adultes en situation de handicap ayant une certaine autonomie des activités diverses adaptées à leurs capacités (ex : sculpture, peinture, gymnastique ...). Le foyer de vie peut aussi proposer un hébergement (FOH).

⁷ Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT).

Les Chiffres Charente-Maritime	15 914 Bénéficiaires de l'AAH en août 2024, dont 57,5% à taux plein	4 740 Bénéficiaires de l'AEEH en août 2024	3 788 Bénéficiaires de la PCH (prestation de compensation du handicap au 31 décembre 2023)
--	---	--	--

Les services à la personne (SAP)

Le CCAS de Thairé n'est pas structuré pour proposer aux personnes rencontrant des difficultés des services concourant à leur maintien à domicile : actes essentiels du quotidien (lever, habillage, toilette, ménage ...), livraison de repas à domicile, système de téléassistance ... Cependant le rôle du CCAS est de fournir des informations utiles aux personnes qui le sollicitent.

Des contacts réguliers existent entre le CCAS et les acteurs intervenant sur le territoire communal, ce qui permet de communiquer leurs coordonnées et/ou leurs flyers d'information aux habitants qui en font la demande.

Bilan 2024

	Services proposés	2024	2023
CCAS Aigrefeuille d'Aunis	☒ Gestes du quotidien	739 h au total : 1 personne avec une aide de la CARSAT 1 personne avec une aide de la MSA (en APA à partir de février 2025) 3 personnes bénéficiant de l'APA	93h pour 4 personnes ayant une aide par leur caisse de retraite 35h pour 3 personnes bénéficiant de l'APA 111h pour 2 personnes sans aide
	☒ Téléassistance		1 couple et 3 personnes seules
	☒ Livraison de repas à domicile	4 personnes	
	☐ Divers		

	Services proposés	2024	2023
Présence Verte	☐ Gestes du quotidien		
	☒ Téléassistance	1 personne bénéficiant de l'APA	2 personnes bénéficiant de l'APA
	☐ Livraison de repas à domicile		
	☐ Divers		

	Services proposés	2024	2023
Les Menus Services	☐ Gestes du quotidien		
	☒ Téléassistance	2 personnes (1 couple) bénéficiant de l'APA	

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

	☒ Livraison de repas à domicile	2 personnes (1 couple) bénéficiant de l'APA	3 personnes sans aide
	☐ Divers		

	Services proposés	2024	2023
La Poste	☒ Gestes du quotidien		
	☒ Téléassistance	1 personne bénéficiant de l'APA	
	☒ Livraison de repas à domicile		
	☐ Divers		

	Services proposés	2024	2023
Aider17	☒ Gestes du quotidien		
	☒ Téléassistance		
	☒ Livraison de repas à domicile		
	☐ Divers		

	Services proposés	2024	2023
A2Mains	☒ Gestes du quotidien		
	☒ Téléassistance		
	☒ Livraison de repas à domicile		
	☐ Divers		

	Services proposés	2024	2023
L'Escale-Le Triporteur	☐ Gestes du quotidien		
	☐ Téléassistance		
	☒ Livraison de repas à domicile		
	☐ Divers		

En plus de ces organismes référencés, des auxiliaires de vie sociales (AVS) interviennent également sur le territoire de la commune dans une relation directe « employeur / employé ». Du fait de la nature de cette relation, il est difficile d'en connaître le nombre ainsi que celui des habitants concernés.

Bien qu'il existe une forte demande de soins à domicile en corrélation avec le souhait de vieillir chez soi, le service public se heurte à certaines difficultés afin de répondre positivement à cette demande. La difficulté de recrutement générée par le manque d'attractivité des métiers du domicile, la faiblesse des rémunérations, l'épuisement professionnel, la hausse des prix des carburants qui entraîne une érosion du pouvoir d'achat, sont autant d'éléments conduisant à

une pénurie de personnel. Le service public se voit alors contraint de ne pouvoir honorer l'ensemble des demandes.

Cette situation permet aux opérateurs associatifs et privés de se développer. Leur vision sociale différente, avec des tarifs plus élevés, pourrait mettre en danger l'égalité d'accès à ces services.

En 2024, une nouvelle fois, seul le CCAS d'Aigrefeuille d'Aunis est intervenu sur notre territoire. Face à ce constat, le CCAS de Thairé a pris la décision, lors de sa séance du 18 septembre, de se retirer du GCSMS PART'AGES (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale) regroupant la majorité des CCAS de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, ceux-ci ne pouvant pas, ou refusant, de prendre en charge nos administrés. Ce retrait sera effectif au 1^{er} janvier 2026.

L'obligation alimentaire

L'obligation alimentaire a pour vocation de protéger les personnes ayant des ressources financières insuffisantes. Il s'agit d'une obligation légale définie par le code civil. Les enfants ont donc l'obligation d'aider un parent qui n'est pas en mesure d'assurer ses besoins (manger, s'habiller, se loger, se soigner...).

L'obligation alimentaire peut ainsi permettre d'aider au financement d'un hébergement en maison de retraite ou EHPAD.

Lorsqu'une personne bénéficiant d'une aide sociale attribuée par son département de résidence se trouve dans une situation de besoin, le département déclenche une procédure envers l'obligé alimentaire. A ce titre le CCAS de Thairé convoque les obligés alimentaires résidant sur son territoire afin d'établir le dossier correspondant.



▼ HISTORIQUE DES CONVOCATIONS



L'aide sociale facultative

L'aide sociale facultative du CCAS ne présente aucun caractère systématique. Elle n'a pas vocation à compenser une insuffisance permanente de ressources et ne se substitue pas aux prestations légales ou extra-légales accordées par les autres organismes.

Les aides sont accordées par la commission permanente du CCAS dans la limite d'un montant défini dans le règlement intérieur. Au-delà de cette limite c'est le conseil d'administration qui délibère.

2024	2023	2022	2021
• 9 foyers • 22 personnes • 2 485 €	• 10 foyers • 30 bénéficiaires • 2 497,26 €	• 12 foyers • 24 bénéficiaires • 2 020,69 €	• 5 foyers • 14 bénéficiaires • 1 084,17 €

Face à des difficultés financières, le risque de surendettement est élevé. Selon le Code de la consommation, une situation de surendettement est en effet définie par l'impossibilité de faire face à l'ensemble de ses dettes (non professionnelles) : payer ses charges courantes (eau, électricité, loyer...) et/ou ses mensualités de crédits.

Lors des rendez-vous accordés aux demandeurs, ce point est systématiquement abordé. Au cours des trois dernières années, aucun demandeur n'était concerné par une telle procédure, une seule personne faisant l'objet d'un suivi bancaire.

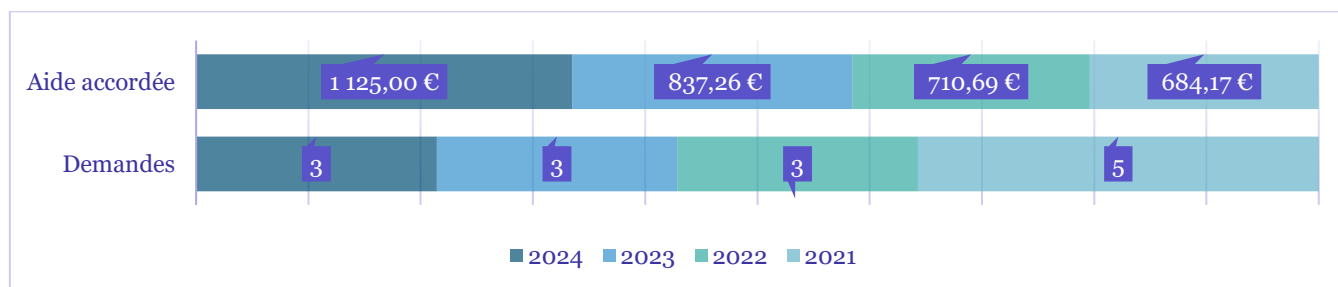
Les chiffres départementaux incitent toutefois à une surveillance particulière. En 2023, 1 191 dossiers ont été déposés auprès de la commission départementale de surendettement, concernant 1 400 personnes (0,4% des familles). L'endettement moyen était de 17 023 euros (contre 16 467 euros en Nouvelle Aquitaine et 16 898 euros en France métropolitaine). Sur les dix dernières années, les dépôts ont reculé de plus de 5 % par an en moyenne, soit une baisse de 52 % depuis un pic en 2014.

L'aide financière exceptionnelle

Pour les personnes rencontrant des difficultés de trésorerie le CCAS peut apporter un soutien financier ponctuel pour les besoins alimentaires, le paiement de factures liées à l'énergie ou le logement, des frais de santé, de formation, de transport ...

Les demandes sont instruites par la commission permanente avant d'être soumises au conseil d'administration.

Les aides accordées en 2024 progressent de 34,4 % en valeur pour un nombre de demandes identique (3), le montant moyen des aides s'établissant à 375,00 € contre 279,09€ en 2023.



Domaines d'intervention des aides accordées

	2024	2023	2022	2021
Timbre d'enregistrement	425,00 €	Hébergement d'urgence 125,76 €	Acquisition matériel médical 47,90 €	Réparation véhicule 384,17 €
Permis de conduire	600,00 €	Hébergement d'urgence 401,50 €	Licence sportive (enfant) 200,00 €	Demi-pension scolaire 300,00 €

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

BAFA	100,00 €	Banque alimentaire	100,00 €	Équipement logement communal	354,79 €	
		Centre de loisirs	210,00 €	Banque alimentaire	108,00 €	

Dans l'attente de l'instruction du dossier et de la décision du conseil d'administration du CCAS, la commission permanente est autorisée à attribuer une aide d'urgence en bon alimentaire et/ou en bon de carburant.

L'urgence alimentaire : les bons en magasin				Les bons en carburant	
		€			€
2024	1 foyer soit 1 personne	100 €		1 foyer soit 1 personne	100 €
2023	2 foyers soit 5 personnes	270 €		2 foyers soit 5 personnes	150 €
2022	2 foyers soit 4 personnes	120 €		1 foyer soit 2 personnes	50 €
2021	3 foyers soit 8 personnes	250 €		3 foyers soit 8 personnes	150 €

▼ HISTORIQUE DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
	4	3	3	5	7	8	8	13	8	9
€	1325,00	1257,26	880,69	1084,17	1475,31	1879,60	1225,85	2074,36	1630,00	1021,00

L'aide alimentaire

LE DISPOSITIF DES COUPONS FRAICHEURS

Le CCAS de Thairé contribue à ce que les familles ayant des revenus modestes puisse profiter d'une alimentation saine et équilibrée.

Cela se traduit par une aide mensuelle allouée pour 6 mois sous forme de coupons fraîcheurs destinés exclusivement à l'achat de produits frais (fruits & légumes) chez des partenaires identifiés.

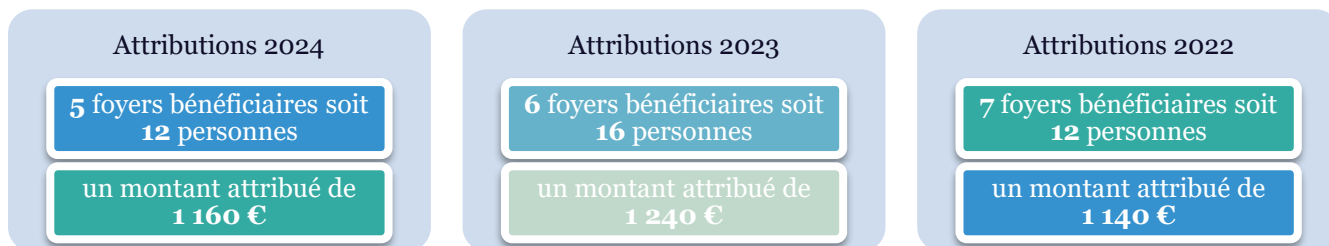
Ces coupons d'une valeur unitaire de 5 € permettent aux bénéficiaires de régler la totalité ou une partie de leurs achats auprès de commerçants partenaires. Leur validité est d'un an.

Une allocation mensuelle de 30 € par unité de consommation (UC) est allouée aux familles dont le revenu fiscal de référence (RFR) est inférieur à un certain seuil minimum (10 153 € en 2024). L'allocation est de 20 € lorsque le RFR est supérieur au seuil minimum et inférieur à un certain seuil maximum (14 731 € en 2024). Le nombre d'UC est déterminé selon la composition familiale (1 UC pour le premier adulte du ménage + 0,5 UC par personne de plus de 14 ans +0,3 UC pour toute personne supplémentaire).

Les seuils du RFR sont réévalués chaque année selon la méthode suivante :

- Le seuil minimum est établi à hauteur de 90% du seuil de pauvreté fixé à 50% du niveau de vie médian ;

- Le seuil maximum est établi à hauteur de 90% du seuil d'imposition d'une personne seule.

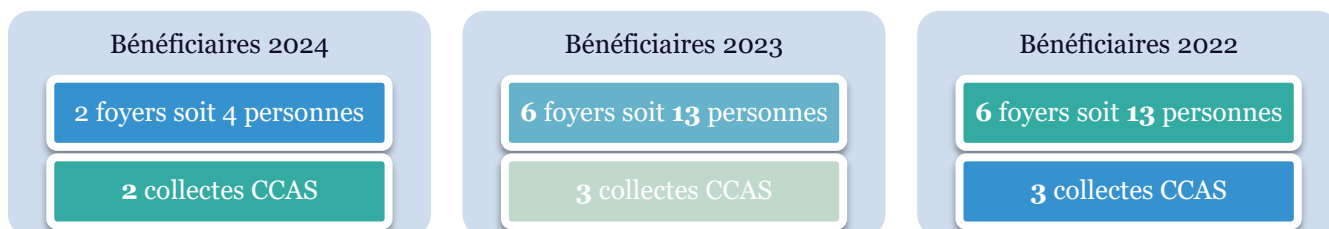


LA BANQUE ALIMENTAIRE

Le CCAS de Thairé dispose d'un partenariat avec l'association Entraide et Solidarité de Châtelailon-Plage qui permet aux habitants de la commune en situation de vulnérabilité économique et sociale de bénéficier de la banque alimentaire.

Les foyers concernés peuvent retirer un colis toutes les deux semaines en échange d'une participation financière minime (1,50 € par personne en 2024, 2 € en 2025).

Certaines familles ne disposant pas de moyens de déplacement le CCAS de Thairé assure la collecte et la distribution à domicile des colis préparés par la banque alimentaire. Un élu est mobilisé à cet effet.



L'aide sociale dans l'école publique

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

En période de vacances scolaires l'accueil de loisirs de Thairé « La Farandole » ferme 1 semaine sur 2 pendant les petites vacances et 3 ou 4 semaines en août selon le calendrier scolaire. Durant ces fermetures les familles thairésiennes sont orientées vers des centres aérés proches de Thairé, notamment celui de Châtelailon-Plage.

Les familles utilisant ce dispositif se voient imposer une tarification hors commune élevée pour l'inscription de leurs enfants. Pour répondre à ces contraintes budgétaires, en 2023 le CCAS de Thairé a participé au surcoût engagé par rapport à la tarification de l'ALSH de Thairé, à hauteur de 100% pour les familles dont le quotient familial (QF) établi par la CAF était inférieur à 1 540 €, et à hauteur de 50% pour les QF à partir de 1 541 €.

Cette aide est réservée aux familles ayant inscrit leurs enfants pour la semaine d'ouverture de l'ALSH de Thairé durant les périodes scolaires.

Participations 2024

aucune demande

Participations 2023

2 enfants
11 jours au centre de loisirs de
Châtelailon-Plage

un montant attribué de **210 €**

LA CANTINE SCOLAIRE

Pour l'année scolaire 2023-2024, les tarifs de la restauration scolaire ont fait l'objet d'une prise en charge par la mairie à hauteur de 50%. Ainsi le coût global d'un repas est évalué à 7,80 € dont 3,92 € à la charge de la mairie, le tarif applicable étant alors de 3,88 €. Ce tarif est facturé aux familles selon une modulation liée au quotient familial (QF) établi par la CAF.

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	Goûter
Tranches QF (€)	0 à 550	551 à 880	881 à 1320	1321 à 1540	1541 à 1815	1816 et plus	NC
Taux de participation	75%	85%	95%	100%	110%	120%	100%
Montant facturé (€)	2,91	3,30	3,69	3,88	4,27	4,66	0,55

A la rentrée de septembre 2024, la mairie de Thairé a mis en œuvre le dispositif national de la « cantine à 1 euro ». L'aide financière du gouvernement est versée à condition qu'une tarification sociale des cantines à 3 tranches minimum soit mise en place et que la tranche la plus basse n'excède pas 1 €. En contrepartie l'aide de l'Etat s'élève à 3 € par repas facturé à la tranche la plus basse.

Un changement de prestataire est également intervenu lors de cette rentrée, le prix du repas facturé étant de 4 €, pour un coût global, charges de fonctionnement inclus, estimé à 5,59 €.

Cela a conduit à la mise en place d'une nouvelle tarification sociale :

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	Goûter
Tranches QF (€)	0 à 1000	1001 à 1300	1301 à 1500	1501 à 2000	2001 et plus	NC
Taux de participation		75%	100%	110%	120%	100%
Montant facturé (€)	1,00	3,00	4,00	4,40	4,80	0,57

Les familles thairésiennes rencontrant des difficultés pour régler leur participation peuvent solliciter le CCAS pour obtenir une prise en charge supplémentaire.

Aucune aide
allouée en 2024

Logement et Habitat

Le logement social

L'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) impose depuis l'année 2000 aux communes de plus de 3 500 habitants (ou 1 500 en région parisienne) de disposer de logements sociaux, dans une proportion égale à 25% de leur parc de résidences principales (ou 20% dans les territoires moins tendus).

Thairé n'est pas assujéti à cette obligation. Toutefois ces dernières années les lotisseurs qui sont intervenus sur le territoire ont été contraint de concevoir des logements sociaux en contrepartie de garanties d'emprunt. A ce jour 4 logements sociaux sont donc recensés sur la commune.

Ces logements sont inclus dans l'offre de logement social du département.

Un seul bailleur est présent sur le territoire, la société HLM Immobilière Atlantic Aménagement dont le siège est à Niort.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, une convention de gestion en flux de réservation de logements sociaux lie la Mairie de Thairé à ce même bailleur, conformément à la loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) du 23 novembre 2018. Dans ce cadre ce bailleur s'engage à nous réserver 0,01% de son parc de logements sociaux, ce qui représente **1 logement réservé** pour la Mairie de Thairé.

Le bailleur s'engage également à nous informer de la libération d'un logement « non réservé » à notre profit sur le territoire de la commune afin que nous puissions soumettre une candidature éventuelle.



Chiffres issus de la plateforme en ligne « Demande de logement 17 ».

De même la loi ALUR (accès au logement et un urbanisme rénové) du 24 mars 2014, au travers de son article 97, prévoit la mise en œuvre d'un plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur de logement social (PPGDIDLS).

C'est dans ce cadre que depuis janvier 2025 la Mairie de Thairé a signé la convention relative au service d'information et d'accueil des demandeurs de logement social (SIAD) proposée par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, fixant les modalités d'accueil et d'information des personnes sollicitant un logement social sur le territoire de La Rochelle. La Mairie et le CCAS de Thairé, du fait de leur fonctionnement, ont opté pour une gestion de premier niveau des informations de base :

- Délivrer les informations générales aux personnes souhaitant déposer une demande de logement social : règles générales d'accès au parc social, modalités de dépôt de la demande et les pièces justificatives, liste des lieux d'enregistrement...
- Orienter vers un guichet d'enregistrement de la demande ou vers le site demandedelogement17.fr.

Ces opérations étaient déjà celles réalisées avant la signature de la convention.

Domiciliation des personnes sans domicile stable

La domiciliation permet aux personnes sans domicile stable d'obtenir un justificatif d'adresse et de recevoir du courrier. Ce dispositif donne également accès à certains droits et prestations (délivrance carte d'identité, inscription sur les listes électorales, aide juridictionnelle ...).

Aucune
attestation
délivrée en 2024

Le CCAS propose aux personnes concernées d'être domiciliés à l'adresse du CCAS.

Les logements communaux

En complément la Mairie dispose de logements communaux dans le centre bourg, occupés en totalité.

En 2023 un de ces logements a été mis à disposition d'une famille Ukrainienne composée d'un couple et deux enfants. Ces deux enfants sont scolarisés aux écoles maternelle et primaire de Thairé.

A l'avenir une réflexion devra porter sur l'utilisation de ces logements communaux, soit les mettre tous en location, soit en conserver un pour répondre à des demandes d'urgence, pour des durées limitées.

1 demande reçue
en 2024

La lutte contre la précarité énergétique

La précarité énergétique désigne la difficulté, voire l'incapacité pour un ménage de chauffer son logement à un coût acceptable au regard de ses revenus.

Lutter contre la précarité énergétique est une préoccupation prégnante pour la Communauté d'Agglomération de La Rochelle qui s'est dotée du programme SLIME (*Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie*).

Le programme SLIME est une méthodologie permettant de repérer des ménages en situation de précarité énergétique et de les accompagner vers des solutions adaptées. Ce programme est porté par l'association SOLIHA sur la période 2023-2025, son objectif étant d'accompagner 320 ménages.

En 2024, 2 diagnostics sociotechniques ont été réalisés à la suite d'un signalement de la part du CCAS. Des orientations d'amélioration ont été proposées aux familles concernées. Un suivi est programmé en février et juillet 2025.

Dispositif de rénovation et d'adaptation de l'habitat privé

Mis en œuvre début 2024 par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, le « Programme d'Intérêt Général (PIG) » permet d'accompagner les propriétaires occupants ayant des revenus modestes et les bailleurs dans la conduite de projets énergétiques, d'adaptation du logement et de lutte contre l'habitat indigne. Les aides sont accordées par l'Anah (Agence nationale de l'habitat), la CdA de LA Rochelle et d'autres partenaires. L'accompagnement réalisé par les conseillers de la Plateforme Rochelaise de Rénovation Énergétique (PRRE) est gratuit et personnalisé.

▼ BILAN 2024

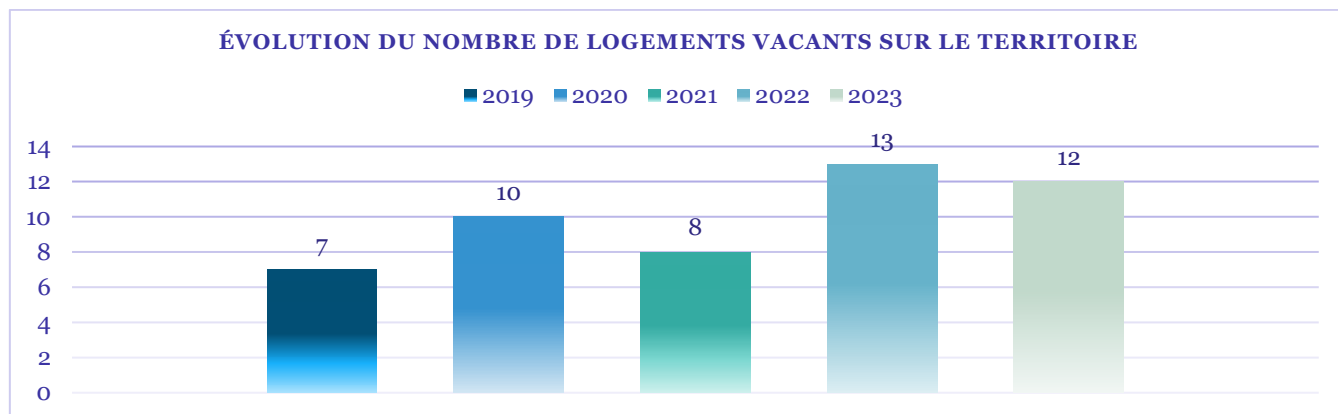
Projets	CDA	Thairé
Rénovation énergétique	68 dossiers déposés dont 43 ménages très modestes et 25 ménages modestes	1 dossier (ménage modeste)
Adaptation du logement	80 dossiers déposés dont 51 ménages très modestes et 28 ménages modestes	3 dossiers (ménages très modestes)
Lutte contre l'habitat indigne	3 dossiers déposés dont 1 ménage très modeste et 2 ménages modestes	

L'évolution des logements sur la commune

En 4 ans, le nombre de logements est passé de 823 en 2019 à 930 en 2023, soit la réalisation de 107 nouveaux logements (+13%). Sur l'année 2023 20 autorisations de construction ont été délivré sur la commune, et 12 logements vacants depuis plus de 2 ans sont recensés, soit 1,29% du parc total de logements. (Chiffres issus de la plateforme en ligne « MonDiagnosticArtificialisation »)

Cette vacance structurelle, opposée à la vacance conjoncturelle qui est de courte durée et nécessaire à la fluidité du marché du logement, pourrait se substituer à la construction neuve de logements, souvent génératrice d'artificialisation des sols, mais aussi répondre au besoin global de logements, y compris sociaux.

	Thairé	CdA de La Rochelle	Département 17
Logements vacants	12	1 240	11 823
Taux de vacance	1,29%	1,12%	2,55%
% demandes de logement social	0,97%	10,14%	



Lutter contre l'isolement des personnes âgées

Le transport solidaire

Le service de transport solidaire permet aux séniors de maintenir leurs déplacements pour effectuer des courses dans des supermarchés limitrophes. Les chauffeurs et accompagnateurs bénévoles sont très actifs et ont noué des liens avec les usagers qui utilisent régulièrement les services du transport solidaire. Ceux-ci trouvent auprès d'eux une écoute chaleureuse et un accompagnement rassurant.



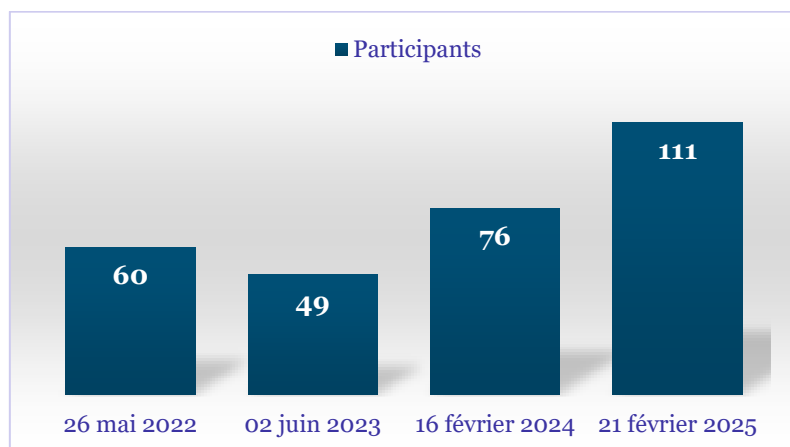
1 000 kms
parcourus
6 usagers abonnés
9 bénévoles

Ce service est entièrement gratuit pour les usagers.

Note : ce service est également proposé à toute personne dont la mobilité est réduite, permanente ou ponctuelle.

Le repas annuel des aînés

Le CCAS organise chaque année un repas des aînés, gratuit pour les + de 70 ans. Moment convivial et chaleureux, pour certains anciens du village c'est la seule occasion de se retrouver en partageant un repas dans une ambiance musicale.



Un panier garni est ensuite remis aux seniors les plus âgés ou les plus vulnérables qui n'ont pas participé à ce repas, indisponibles ce jour-là ou dans un état de santé incompatible.

Accompagner l'insertion des publics jeunes dans la vie active

Emploi et formation

Les jeunes thairésiens en recherche d'emploi ou de formation peuvent contacter la *Mission Locale La Rochelle-Ré-Pays d'Aunis*.

En 2024 la Mission Locale a accompagné 9 jeunes, soit une légère diminution par rapport à 2023. La majorité d'entre eux est âgée de plus de 18 ans et les 3/4 ne disposent d'aucune qualification, contre un tiers seulement l'année précédente. 67% (contre 60%) résident toujours chez leurs parents et surtout 60% ne disposent d'aucun moyen de transport (chiffre inchangé).

Évolution accueil	2024	2023	2022
1 ^{ers} accueils	4	6	10
Jeunes accompagnés (*)	9	10	15

Malgré ce manque, 60,4% des contacts se sont déroulés en présentiel (45,7% en 2023), soit une moyenne de 3,9 contacts pour 3,7 en 2023. Globalement le nombre de contacts dont a bénéficié chaque jeune régresse de 21%, et s'établit à un contact tous les 60 jours contre un contact tous les 45 jours en 2023. Les échanges en face à face restent donc un incontournable pour cerner le profil et attentes des jeunes.

Nature des contacts	2024		2023	
	Nb de contacts	%	Nb de contacts	%
Email			11	13,6%
Entretien individuel	28	48,4%	34	42,0%
Visite	1	1,7%	1	1,2%
Information collective	6	10,3%	2	2,5%
SMS	21	36,2%	29	35,8%
Téléphone	2	3,4%	4	4,9%
Total général	58		81	
Moyenne contacts/jeune	6,4		8,1	

Il en est de même pour les propositions d'offre de service faites aux jeunes thairésiens qui régressent de 31,5%, chacun d'entre eux ayant bénéficié de moins de 4 propositions. L'accès à l'emploi reste la proposition la plus pertinente (41,2%) sensiblement au même niveau que l'année précédente (42,6%). En revanche, si en 2023 la formation représentait 26% des propositions, en 2024 elle ne représente plus que 9%.

Offre de service / conseil	2024	2023
Accès à l'emploi	14	23
Citoyenneté	9	3
Formation	3	14
Projet Professionnel	8	11
Santé		3
Total général	34	54
Moyenne par jeune	3,7	5,4

Tous les jeunes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé qui a permis à certains d'entre eux de réaliser un nouveau parcours professionnel.

Dispositif d'accompagnement	Nombre de jeunes en 2024	Nombre de jeunes en 2023
<i>PACEA (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie)</i>		8
<i>CEP (conseil en évolution professionnelle)</i>	2	
<i>PPAE (projet personnalisé d'accès à l'emploi)</i>	1	1
<i>CEJ (contrat d'engagement jeune)</i>	2	1

Les jeunes accompagnés dans le cadre du Contrat Engagement Jeune ont bénéficié d'un accompagnement contractualisé qui imposent des engagements : démarches actives, assiduité, recherche d'emploi et de situations professionnelles.

En contrepartie les jeunes peuvent percevoir une allocation dont le montant varie selon le dispositif et la situation.

Et pour finir, un résultat positif, avec un emploi saisonnier dans le secteur de « Hôtel-Restauration-Tourisme », une période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) et des formations suivies en « Commerce vente Grande distribution » et « Services à la personne ».



le nombre de jeunes ayant accédé à des situations d'emploi et de formation au cours de l'année 2024



le nombre de jeunes ayant accédé à des situations d'emploi et de formation au cours de l'année 2023

Des actions de solidarité et d'utilité sociale

De par son objet, le CCAS de Thairé s'attache à réaliser des actions ou trouver des partenaires en relation avec l'économie sociale et solidaire (ESS)⁸ dont les valeurs sont l'utilité sociale et la solidarité.

La mutuelle communale

Depuis novembre 2024, la municipalité et le CCAS proposent aux habitants de Thairé une offre négociée, dite « mutuelle communale », afin d'améliorer l'accès aux soins et de lutter contre le renoncement aux soins pour des raisons financières.

La réunion publique de présentation organisée le 25 octobre 2024 a attiré de nombreux habitants.

Les Thairésiens ont donc la possibilité de souscrire à une couverture santé de qualité, à des tarifs négociés et avantageux, en choisissant un des deux acteurs mutualistes retenus.



3 formules allant de 36,27 € à 126,94 € par mois et par personne.



4 formules allant de 32,00 € à 129,32 € par mois et par personne.

Les Chiffres Année 2024	24 Devis réalisés au cours des deux derniers mois de l'année 2024	12 Personnes ayant opté pour une offre de « mutuelle communale »
--------------------------------------	--	---

Les zones de gratuité

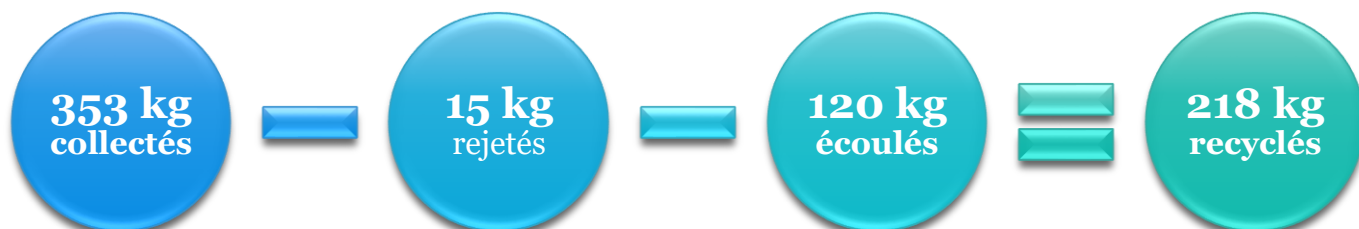
Après plusieurs années d'interruption, le CCAS de Thairé a repris l'organisation d'une zone de gratuité, espace d'échange entre les habitants sur le principe donnez/prenez.

Les objectifs sont multiples et répondent à des nécessités citoyennes et sociales : réduire le volume des déchets, recycler les objets, créer un moment convivialité et de partage entre les

⁸ Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.

publics qui se l'approprient, répondre à un besoin concret pour ceux qui ne peuvent se permettre d'acheter.

Une action de libre-échange s'est déroulée le week-end des 14&15 septembre 2024, autour de l'univers des vêtements et chaussures.



42 familles ont répondu présentes le samedi en déposant 353 kg de vêtements et chaussures, dans un très bon état, seulement 15kg de vêtements ayant été retiré des tables de présentation.

Le dimanche 100 personnes, essentiellement thairésiennes, ont choisi, parfois essayé, les vêtements mis gratuitement à leur disposition. 120 kg ont ainsi pu commencer une nouvelle vie.



Les 218 kg n'ayant pas trouvé de preneurs ont été recyclés en totalité par la boutique solidaire « Denich Fringues » à Aigrefeuille d'Aunis, gérée par l'Association d'Aide à l'Emploi.

Devant le succès de cette opération, et pour donner suite aux questions formulées, d'autres actions seront organisées en 2025 : vêtements et chaussures, mais aussi linges de maison et jouets.

Association d'Aide à l'Emploi

Le CCAS de Thairé est partenaire de l'Association d'aide à l'Emploi créée en 1988 et localisée à Aigrefeuille d'Aunis.

Cette association a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle.

122
Personnes
accompagnées en
2024

Elle est spécialisée dans le prêt de main d'œuvre, en mettant à la disposition de particuliers, entreprises ou collectivités, son personnel pour des missions ponctuelles ou solidaires : ménage, repassage, aide aux courses, jardinage, bricolage, manutention...

155
Personnes
accompagnées en
2023

Les
Chiffres
Année 2024

3
Ressortissants de la commune salariés :

15
Familles faisant appel aux services de l'association

	1 toujours à disposition, 1 abandon, 1 sortie en CDI	
Les Chiffres Année 2023	3 Ressortissants de la commune salariés dont un est sorti en emploi début 2024	13 Familles faisant appel aux services de l'association

ReSanté-Vous

Depuis 2007, ReSanté-Vous intervient dans l'entrepreneuriat social avec, parmi ses missions, le développement d'actions préventives à destination des personnes âgées.

ReSanté-Vous porte le projet « Ma Maison A'Venir » qui vise à sensibiliser et informer les personnes âgées ou handicapées sur l'ensemble des dispositifs existants permettant de « bien vieillir à son domicile ». Ce projet est soutenu par la CARSAT et les départements de la Vienne, de la Charente-Maritime et de la Charente.

Le mardi 26 novembre 2024, l'équipe de prévention santé de ReSanté-Vous a déployé l'appartement témoin « Ma Maison A'Venir » place Notre Dame à Thairé, reconstituant dans 25m² les principales pièces à vivre d'un logement.



Les Chiffres Année 2024	28 Personnes ont visité l'appartement témoin, où ils ont pu découvrir plus de 90 équipements facilitant les gestes du quotidien, et échanger avec un ergothérapeute.
--------------------------------------	--

ASEPT des Charentes (Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires des Charentes)

Les ASEPT sont des structures locales, créées en 2006 par la CCMSA (Caisse centrale de la mutualité sociale agricole), visant à améliorer la santé des habitants des zones rurales. 19 ASEPT sont présentes en France.

L'ASEPT des Charentes met régulièrement en place des ateliers de prévention santé sur différentes thématiques (Nutrition, Sommeil, Mémoire, Gymnastique Douce, etc....) pour des personnes de plus de 55 ans quel que soit leur régime de protection sociale et leur caisse de retraite. Tous ces ateliers sont gratuits pour les participants.

Dans ce cadre, un atelier de Gymnastique Douce/ Prévention des chutes, en partenariat avec l'association SIEL Bleu, a été organisé sur la commune à destination des séniors.

Cet atelier s'est déroulé en 12 séances d'1 heure, les mercredi matin du 3 avril au 10 juillet 2024 à l'Espace Dirac.

Les Chiffres Année 2024	9 Participants.
--------------------------------------	---------------------------



CCAS de Thairé

Mairie de Thairé – 17290 Thairé accueil@thaire.fr